

Conditions générales

Les conditions générales mentionnées ci-dessous font parties des conditions générales de Mediafin s.a., susdit Trustmedia. Les conditions générales sont reprises sur le site internet de Trustmedia www.trustmedia.be et sont fournies sur simple demande du client et/ou le donneur d'ordre.

Généralités

1.1. Les conditions générales mentionnées ci-dessous s'appliquent aux conventions de publication d'annonces entre Trustmedia et son client et/ou donneur d'ordre. Toute dérogation auxdites conditions n'est possible qu'avec l'accord exprès écrit de Trustmedia.

1.2. On simple request, an English language version of the general terms and conditions mentioned below can be sent to the client/instructing party. However, should there be a dispute, the French language version of these general terms and conditions will prevail.

Article 2: Matériel

2.1. Le client et/ou le donneur d'ordre doit fournir un matériel conforme aux conditions formelles mentionnées. Trustmedia se réserve le droit de refuser un matériel de mauvaise qualité technique ou esthétique ou dont le contenu est contraire à la ligne du média.

2.3. Les erreurs ou manquements qui résultent d'un matériel non conforme, incomplet techniquement déficient ou livré en dehors des délais précisés dans le tarif publicitaire ne pourront donner lieu, ni à une réduction tarifaire, ni à une réinsertion.

Article 3: Spécification

3.1. L'insertion à un emplacement de rigueur et/ou à une date précise, ou l'exclusivité de couleur sur la page ne peuvent être garantis. Toutes les instructions allant dans ce sens sont assimilées à de simples souhaits dont il est tenu compte dans la mesure du possible. Aucune indemnité ne pourra être exigée en cas de non respect de ces instructions.

Article 4: Tarifs

4.1. Sauf disposition contraire expresse et écrite, les annonces sont facturées au tarif en vigueur à la date d'insertion. Trustmedia se réserve le droit de modifier à tout moment leur tarif publicitaire.

Article 5: Conditions de paiement

5.1. Les factures sont payables au grand comptant à échéance au siège social de Trustmedia, net et sans escompte. A défaut de paiement à la date échue, Trustmedia se réserve le droit de suspendre la publicité en cours, sans mise en demeure ni indemnités et sous réserve de ses droits. Sauf convention contraire expresse, les traites ne sont pas acceptées. La création ou l'acceptation de traites n'opère pas novation.

5.2. Tous droits et taxes de quelque nature qu'ils soient en ce inclus les nouvelles taxes qui seraient éventuellement introduites pendant l'exécution du contrat, sont à charge du client et/ou du donneur d'ordre. Tous les frais liés à rencaissement des factures par

Trustmedia (frais bancaires, de change et autres) sont également à charge du client et/ou du donneur d'ordre.

5.3. L'intermédiaire éventuel accepte la responsabilité du paiement de toutes les insertions qu'il confie au journal, même si la facture est établie au nom d'un tiers.

5.4. Sous réserve des dispositions de l'article 9, la facture doit, en cas de litige être dénoncée par lettre recommandée dûment motivée et adressée à Trustmedia dans les 14 jours calendrier de la date de la facture. A défaut la facture sera réputée définitivement acceptée par le client et/ou le donneur d'ordre. La dénonciation doit mentionner les références et le numéro de la facture en question.

5.5. Toute facture ou invitation à payer impayée à l'échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt de 12% l'an et d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant restant dû, avec un minimum de 50 euros. Le défaut de paiement à l'échéance d'une seule facture entraînera l'exigibilité immédiate et de plein droit du solde dû de toutes les autres factures même non échues.

5.6. Trustmedia se réserve le droit d'exécuter les ordres de publicité qu'après paiement par anticipation.

Article 7: Responsabilité

7.1. Trustmedia se réserve le droit de placer un numéro, un signe, ou tout autre mention précisant qu'il s'agit d'une publicité commerciale.

7.2. Les annonces paraissent sous la responsabilité exclusive du client et/ou du donneur d'ordre. En cas de demande, Trustmedia est en droit de communiquer l'identité du client et/ou du donneur d'ordre.

Article 8: Limite de responsabilité

8.1. Dans l'exécution des ordres, Trustmedia apporte à remplacement le soin normal que l'on peut attendre d'un éditeur et d'une régie raisonnable, mais déclinent expressément toute responsabilité en cas d'emplacement publicitaire non ponctuel, incomplet ou incorrect ou de manque à gagner que l'annonceur subirait de ce chef.

Article 9: Réclamations

9.1 Toute réclamation relative à l'insertion d'une annonce doit être adressée par écrit au bureau de Trustmedia dans les 8 jours calendrier à dater de l'insertion de ladite annonce. Elle ne sera pas recevable :

- si le client et/ou le donneur d'ordre a approuvé le projet ou l'épreuve avant l'insertion,
- si l'ordre a été transmis verbalement. par téléphone ou par télécopieur
- si le texte est incomplet mal écrit ou mal rédigé.

9.2. Les manquements manifestes, les fautes d'impression, les problèmes de qualité de restitution du texte et/ou de l'image ne pourront donner lieu à des réductions tarifaires, ni à des dommages et intérêts, sauf s'ils découlent d'une faute intentionnelle.

9.3. La responsabilité éventuelle de Trustmedia vis-à-vis du donneur d'ordre se limite, quelque soit le chef de la plainte et quelle que soit la raison invoquée, à la somme due pour l'insertion de l'annonce.

9.4. Aucune réclamation n'autorise le client et/ou le donneur d'ordre à suspendre leurs obligations de paiement.

Article 10: Force Majeure

10.1. En cas de force majeure, les obligations de livraison et autres obligations de Trustmedia sont suspendues. Le cas échéant, Trustmedia n'est tenu de livrer ou d'exécuter ses obligations qu'à partir du moment où cela est raisonnablement possible. Trustmedia ne devra pas prouver le caractère imprévisible ou inévitable de telles circonstances.

10.2. Sont assimilées à la force majeure les circonstances imprévues concernant les personnes et/ou le matériel dont Trustmedia se sert ou à l'habitude de se servir dans l'exécution du contrat, qui sont de nature telle que l'exécution du contrat en est rendue impossible ou devient à ce point pénible et/ou démesurément coûteuse que le respect ponctuel du contrat au chef de Trustmedia ne peut raisonnablement être exigé.

10.3. Si la force majeure se prolonge pendant plus de trois mois, Trustmedia et le client et/ou le donneur d'ordre sont autorisés à dénoncer le contrat pour la partie non exécutable par l'envoi d'une lettre recommandée, sans pour autant être tenus à des dommages et intérêts.

Article 11: Droit de refus

11.1. Trustmedia se réserve le droit de suspendre, d'arrêter ou de refuser l'insertion d'une annonce, même si la commande a été acceptée, ou l'exécution déjà commencée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à Trustmedia.

Article 16: Juridiction

16.1. Le droit belge sera d'application au rapport juridique entre Trustmedia et son client et/ou donneur d'ordre.

16.2. Toutes contestations seront soumises à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Article 17: Dispositions finales

17.1. Les présentes conditions générales ne peuvent comporter aucune biffure et ont préséance sur les conditions générales du client et ou du donneur d'ordre.

17.2. L'inapplicabilité éventuelle d'une quelconque disposition des présentes conditions générales n'hypothèque ou aucun la validité des autres dispositions générales qui demeurent pleinement en vigueur.